

DEMANDE D'ENLÈVEMENT DES GRAFFITIS SUR LA PROPRIÉTÉ PRIVÉE

Formulaire d'autorisation d'accès à la propriété privée et exonération de responsabilité

➤ Veuillez compléter **un** formulaire d'autorisation **par** adresse civique

Propriétaire

Nom : _____

Entreprise : _____

A/s de : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Télécopieur : _____

Représentant du propriétaire (s'il y a lieu)

Nom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Télécopieur : _____

Adresse(s) de l'intervention : _____

Acceptation

Le propriétaire consent à donner l'accès à la propriété située à l'adresse civique mentionnée ci-haut, aux représentants de l'arrondissement de Saint-Laurent et de l'entrepreneur désigné par lui, afin qu'ils puissent exécuter sur sa propriété les travaux d'enlèvement, de nettoyage ou de masquage de graffiti visibles de la rue, de même que les récidives à venir, le cas échéant, conformément au programme d'embellissement établi par le *Règlement concernant le programme d'embellissement visant l'enlèvement des graffitis sur la propriété privée, règlement RCA05-08-0013*. Les coûts des travaux effectués ainsi que les produits utilisés (à l'exception, le cas échéant, de la peinture fournie par le propriétaire) sont défrayés en totalité par l'arrondissement de Saint-Laurent. L'entrepreneur n'est pas tenu responsable de dommages relatifs aux travaux effectués ou du résultat final. De plus, le propriétaire est avisé que les travaux peuvent laisser certaines traces, démarcations ou autres sur les surfaces traitées.

J'autorise l'arrondissement de Saint-Laurent à procéder aux travaux d'enlèvement, de nettoyage ou de masquage de graffitis.

Signature : _____

Date : _____

Retournez le document dûment rempli par la poste à Section Patrouille urbaine – Graffitis, 777, boul. Marcel-Laurin, Saint-Laurent (Québec) H4L 2J7 ; par courriel : saint-laurent@montreal.ca ; en personne, au Bureau du citoyen.